

X L I.

COMME il est necessaire qu'aussitost après l'Enregistrement des Presentes, il y ait des personnes qui prennent la Regie de tout ce qu'il conviendra faire pour l'arrangement des Livres & les autres details qui doivent former les commencements de ladite Compagnie, ce qui ne peut souffrir aucun retardement, Nous nommerons pour cette premiere fois seulement les Directeurs que Nous aurons choisis à cet effet, lesquels auront pouvoir de Regir & administrer les affaires de ladite Compagnie, laquelle pourra dans une Assemblée Generale, après deux années revolües, nommer trois nouveaux Directeurs, ou les continuer pour trois ans, si elle le juge à propos, Et ainsi successivement de trois ans en trois ans, lesquels Directeurs ne pourront estre choisis que François & Regnicoles.

X L I I.

LES Directeurs arresteront tous les ans, à la fin du mois de Decembre, le Bilan General des affaires de la Compagnie, après quoy ils convoqueront par une affiche publique l'Assemblée Generale de ladite Compagnie, dans laquelle les repartitions des profits de ladite Compagnie seront resolües & arrestées.

X L I I I.

ATTENDU le grand nombre d'actions dont ladite Compagnie fera composée, Nous jugeons necessaire pour la commodité de nos Sujets, d'Establir un tel ordre dans les payemens, tant des interets que des repartitions, que chaque porteur d'Action puisse sçavoir le jour qu'il pourra se presenter à la Caisse pour recevoir sans remise ni delay ce qui luy sera dû : Pour cet effet Voulons que les Rentes desdites Actions, Ensemble les repartitions des profits provenans du commerce, soient payées suivant les Numero desdites Actions en commençant par le premier, sans que la Compagnie puisse rien changer à cet ordre, Et que les Directeurs fassent afficher à la porte du Bureau de ladite Compagnie, & inserer dans les Gazettes publiques les Numero qui devront estre payez dans la semaine suivante.

X L I V.

LES Actions de la Compagnie, ni les Effets d'icelle, Ensemble les Appointemens des Directeurs, Officiers & Employez de ladite Compagnie, ne pourront estre saisis par aucune personne & sous quel-